



A.G.E.S.- A.D.A.P.E.I.
Côte d'Or

**« BIEN VIEILLIR CHEZ SOI, EST-CE
TOUJOURS LE BON CHOIX? »**

Journée du 31 janvier 2023



A.G.E.S.-A.D.A.P.E.I.
Côte d'Or

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

FAM/MAS « les eaux vives »

Public accueilli: Adultes présentant un multi-handicap (déficience motrice, déficience mentale et/ou handicap rare).

CAPACITE EAM :

29 places hébergement permanent
+ 11 places section personnes handicapées vieillissantes
1 hébergement temporaire
3 accueils de jour

CAPACITE MAS :

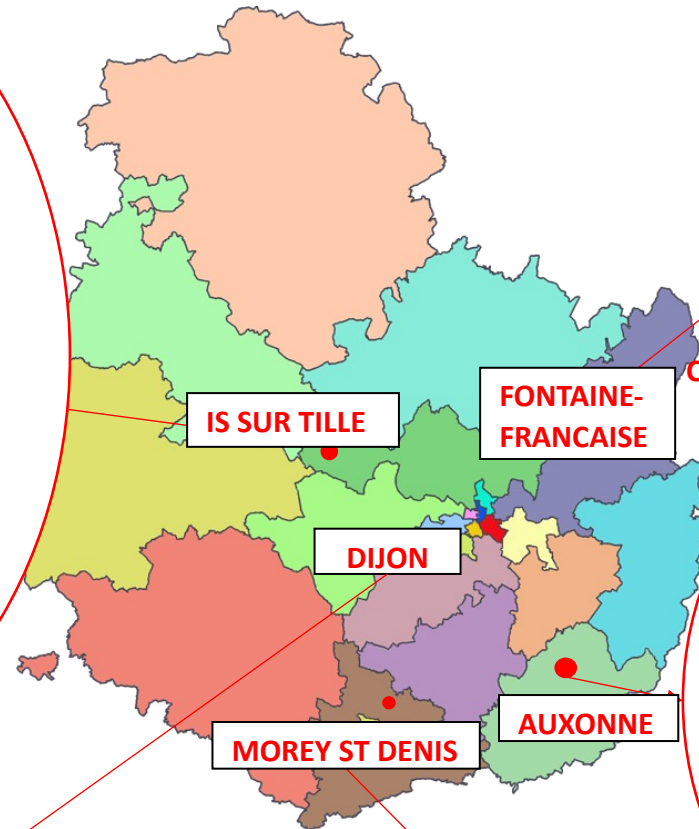
10 places hébergement permanent
1 place hébergement temporaire
3 places accueil de jour

DIJON

Services partagés

FOYER VALBY

Maison de répit



IS SUR TILLE

FONTAINE-FRANCAISE

DIJON

MOREY ST DENIS

AUXONNE

Chaux de CROTENAY

EAM « Ste Elisabeth »

Public accueilli: Adultes présentant un handicap moteur lié à un accident de la vie.

Reconstruction EAM 41 places dont proposition de 1 place accueil séquentiel
+9 Logements inclusifs : 10 à 12 personnes
Avec un SAAD (service d'accompagnement et d'aide à domicile)

JURA EAM FERME du SILLON

Public accueilli:
Adultes présentant des TSA
31 places

EAM FOYER Vie et Progrès Odette Versey (FVP « Odette Versey »)

Public accueilli: Adultes présentant des troubles du comportement et de la personnalité et TED (troubles envahissants du développement).

CAPACITE

40 places hébergement permanent
11 places adultes autistes
1 place hébergement temporaire
6 places accueil de jour
PCPE DATSA
Pole de compétence et prestations externalisées



A.G.E.S.- A.D.A.P.E.I.
Côte d'Or

Focus et exemple d'habitat pour les citoyens en situation de handicap :

Habiter ensemble, chez soi, à FONTAINE FRANCAISE

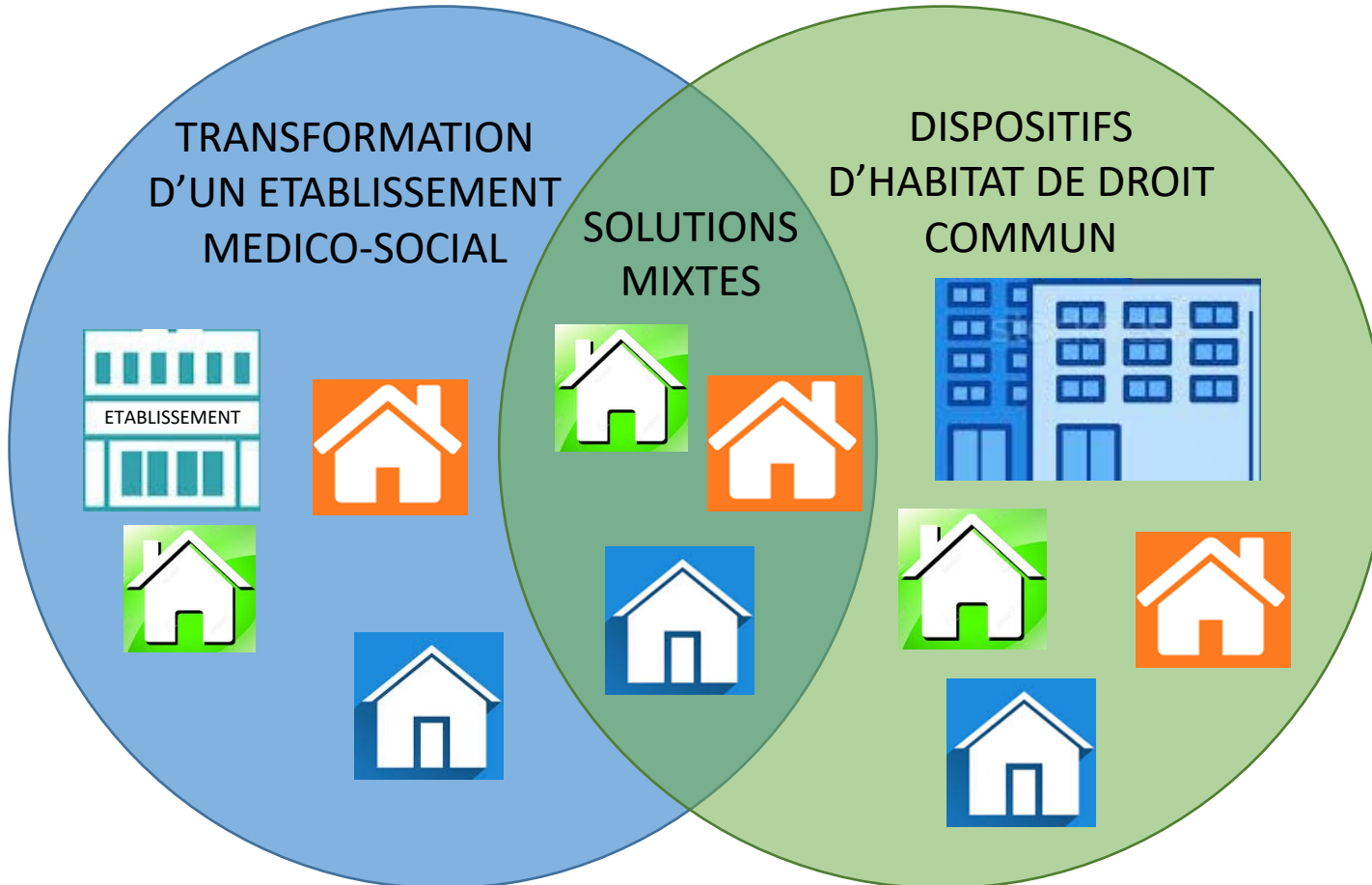
Après plusieurs réunions sur le sujet, pour les résidents en situation de handicap du FAM, mais aussi pour les postulants extérieurs, choisir son lieu de vie, c'est d'abord avoir la possibilité :

- De se sentir « chez soi » en disposant d'un espace privé ;
- De choisir ses activités et son rythme de vie ;
- D'être immergé le plus possible dans la vie sociale et de participer à la vie de la Cité ;
- De s'approprier un nouvel environnement ;
- De bénéficier d'un accompagnement adapté.



LE LIBRE CHOIX EST CONDITIONNÉ PAR LA DIVERSITÉ DES FORMULES D'HABITAT

A.G.E.S.- A.D.A.P.E.I.
Côte d'Or



Un processus d'invention

Il appartenait à l'AGES ADAPEI d'inventer une solution d'habitat sur la base d'un processus partenarial local avec la mairie et ORVITIS, pour une meilleure garantie de pérennité du dispositif créé. 5 appartements T3 et 4 T4 seront loués par l'association et proposés dès avril 2020.

Nous avons articulé ce « processus d'invention » en deux étapes successives :

- La « qualification des besoins » d'habitat pour définir les qualités attendues en termes d'environnement : sécurisation de la vie au domicile (rails, domotique...)
- La « négociation de la faisabilité » du projet d'habitat afin d'établir entre partenaires une vision commune de la solution d'habitat envisagée et de résoudre les questions de sa faisabilité (aménagement intérieurs, ascenseur...)



A.G.E.S.- A.D.A.P.E.I.

Côte d'Or

HABITER DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ACCUEILLANT

Elles sont au cœur du projet d'habitat et doivent en être les principales actrices :

- En exprimant leurs aspirations et leurs attentes, collectivement (via un observatoire local) et individuellement (accompagnement à la prise de décision, autodétermination) ;
- En faisant connaître leurs besoins (configuration des logements, adaptations éventuelles, technologies facilitant l'autonomie...).



ACTEURS DU MEDICO-SOCIAL

Associations, établissements et services assurent des fonctions ressources essentielles sur le territoire :

- En mettant leurs compétences, leurs établissements et leurs équipements au service de la société ;
- En apportant un appui aux personnes : exercice du droit, autodétermination, médiation, prévention, sécurisation de l'environnement... ;
- En faisant bénéficier de leur expertise les différents acteurs locaux (bailleurs, collectivités...).

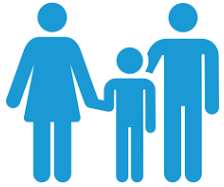
SERVICES ADOSES AU LOGEMENT

- Ils sont une condition du vivre chez soi et sont parties intégrantes du projet d'habitat à travers l'accompagnement social ou médico-social, l'aide à domicile, l'accompagnement à la vie collective... ;
- Ils doivent veiller à favoriser la participation des habitants aux décisions et à l'organisation du ou des services auxquels ils font appel.



IL FAUT APPORTER DES GARANTIES POUR...

A.G.E.S.- A.D.A.P.E.I.
Côte d'Or



Les habitants/résidents en:

- Réalisant une grille d'évaluation avec plusieurs critères, pour objectiver nos choix et les justifier
- Commençant par une période de stage (15 jours), pour valider le déménagement dans l'appartement
- Permettant le droit au retour si nécessaire à l'EAM.
- Ouvrant un services d'accompagnement de type SAAD, SAVS, GEM



L'AGES ADAPEI en:

- Sécurisant le statut : risque de requalification en établissement et service médico-social (ESMS)
- Accompagnant les professionnels ESMS
- Développant des plateformes mixtes (plateaux techniques médico-sociaux) en appui des structures de droit commun.



Les financeurs en:

- Suivant les évolutions budgétaires liées à la transformation des places du médico-social en habitat de droits communs, grâce au CPOM.
- Respectant les schémas et les objectifs nationaux de transformation de l'offre



A.G.E.S.- A.D.A.P.E.I.
Côte d'Or

Et demain??

- Nouvel accompagnement mixte
- Partenariat bailleur social
- Partenariat Mairie
- Partenariat CD21
- Proposition d'accompagnement mutualisé des services et des établissements
- Développement des liens sociaux adaptés aux projets de vie





A.G.E.S.- A.D.A.P.E.I.
Côte d'Or

CONCLUSION

L'exemple de FONTAINE FRANCAISE est pertinent car les appartements étaient adossés à l'établissement d'accueil médicalisé. Cela a été facilitant car la polyvalence des personnels a permis qu'aucune absence ne soit pénalisante.